



## Des statistiques qui en disent long sur la nécessité d'intervenir

EXTRAIT DES DONNÉES DE L'ÉTUDE QUÉBÉCOISE SUR LES RAPPORTS SOCIAUX  
DANS UN CONTEXTE SCOLAIRE, DE TRAVAIL ET DANS LA COMMUNAUTÉ 2022

**Coordination et rédaction**

Direction des politiques et de la lutte contre l'intimidation  
Sous-ministériat des politiques et programmes

**Pour information :**

Renseignements généraux  
Ministère de la Famille  
425, rue Jacques-Parizeau, 4<sup>e</sup> étage  
Québec (Québec) G1R 4Z1  
Ligne sans frais : 1 855 336-8568

© Gouvernement du Québec  
Ministère de la Famille

## Table des matières

Introduction .....	4
1. Faits saillants.....	4
2. L’intimidation et la cyberintimidation en contexte scolaire.....	7
3. Le harcèlement et le cyberharcèlement en contexte de travail.....	10
4. L’intimidation et la cyberintimidation dans les autres contextes .....	13
Annexe 1 – Définitions de l’intimidation et de la cyberintimidation dans l’EQRS.....	16
Annexe 2 – Définitions des contextes à l’étude dans l’EQRS .....	17

# Introduction

Le devoir de poursuivre et de renforcer les actions pour contrer l'intimidation et la cyberintimidation est corroboré par les [résultats de l'Étude québécoise sur les rapports sociaux dans un contexte scolaire, de travail et dans la communauté 2022 \(EQRS\)](#) menée auprès de 21 845 personnes par l'Institut de la statistique du Québec en 2022 -2023.

Les résultats de l'EQRS démontrent que certains enjeux sont prioritaires, par exemple le fait que certaines populations sont plus touchées que d'autres. Les organisations sont ainsi invitées à prendre connaissance de l'étude dans son intégralité, afin de bonifier leurs réflexions avec ces données probantes et de les intégrer à leur mémoire. Les sections qui suivent évoquent par ailleurs les données qui apparaissent pertinentes dans le cadre de la présente démarche, selon les divers contextes étudiés.

## 1. Faits saillants

L'EQRS s'est intéressée à l'intimidation et à la cyberintimidation<sup>1</sup> dans trois contextes : le contexte scolaire, le contexte de travail et les autres contextes (par exemple dans les loisirs, avec le voisinage, lors des activités sportives, etc.)<sup>2</sup>.

### Prévalence de l'intimidation ou de la cyberintimidation

D'abord, **tous contextes confondus**, c'est un peu plus d'une personne âgée de 12 ans et plus sur dix (12 %, soit environ 875 770 personnes) qui a vécu de l'intimidation ou de la cyberintimidation au cours des 12 mois précédant l'étude<sup>3</sup>. La proportion de personnes ayant vécu de l'intimidation dans au moins un contexte est de 8 %, alors que la proportion des personnes ayant vécu de la cyberintimidation dans au moins un contexte est de 5 %. Les proportions pour chacun des contextes à l'étude sont présentées à la figure 1.

---

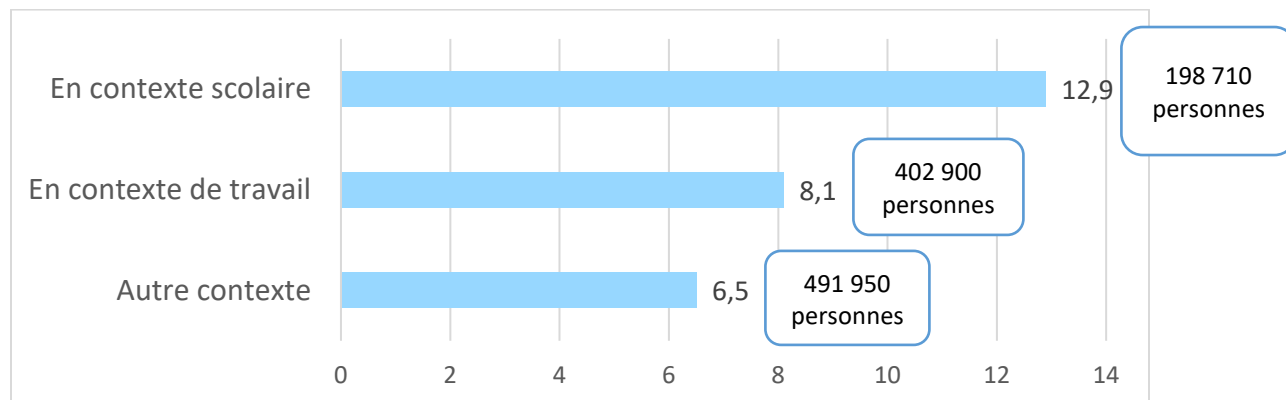
<sup>1</sup> Les définitions de l'intimidation et de la cyberintimidation sont présentées en annexe 1.

<sup>2</sup> La définition de ces contextes se trouve en annexe 2.

<sup>3</sup> L'étude a été menée du mois d'août 2022 au mois de février 2023.

Figure 1

Proportion de personnes ayant vécu de l'intimidation ou de la cyberintimidation en contexte scolaire<sup>1</sup>, de travail<sup>2</sup> ou autre au cours des 12 mois précédant l'étude, personnes de 12 ans et plus, Québec 2022



<sup>1</sup> Personnes de 12 ans plus qui ont suivi un cours dans un établissement scolaire au cours des 12 mois précédant l'étude.

<sup>2</sup> Personnes de 12 ans et plus qui ont occupé un emploi au cours des 12 mois précédant l'étude.

Source : Institut de la statistique du Québec, *Étude québécoise sur les rapports sociaux dans un contexte scolaire, de travail et dans la communauté 2022*.

## Des groupes de personnes plus touchés que d'autres

Des différences notables existent également au chapitre de la prévalence de l'intimidation et de la cyberintimidation selon les caractéristiques des personnes. C'est donc dire que certains groupes de populations sont davantage touchés que d'autres par ces phénomènes. Le tableau 1 présente les caractéristiques des personnes qui sont significativement associées au fait d'avoir vécu de l'intimidation ou de la cyberintimidation dans les différents contextes à l'étude.

**Tableau 1**

**Caractéristiques des personnes associées à l’intimidation ou à la cyberintimidation**

	En contexte scolaire	En contexte de travail	Autre contexte
Groupe d’âge	+	+	+
Genre (femme+ <sup>1</sup> )		+	+
Diversité sexuelle (LGB+ <sup>2</sup> )	+	+	+
Diversité de genre (transgenre et non binaire)	+	+	+
Identité ethnoculturelle ou autochtone (personnes issues de minorités visibles et personnes autochtones vivant hors communauté)		+	+
Incapacité limitant les activités quotidiennes	+	+	+
Niveau de revenu du ménage	S. O.	+	+

<sup>1</sup> Les personnes non binaires, soit celles dont le genre se situe en dehors du modèle binaire masculin-féminin, y compris les personnes dont le genre déclaré est agendre, pangendre, fluide, non conforme, queer ou bispirituel, ont été réparties entre les hommes et les femmes pour des raisons de confidentialité et de qualité, d’où les libellés « hommes+ » ou « femmes+ ».

<sup>2</sup> Les personnes LGB+ comprennent les personnes lesbiennes, gaies, bisexuelles ou d’une autre orientation sexuelle qu’hétérosexuelle.



Caractéristiques des personnes associées à l’intimidation et à la cyberintimidation.

S. O. : Les analyses entre le niveau de revenu du ménage et les personnes ayant vécu de l’intimidation et de la cyberintimidation en contexte scolaire n’ont pas été réalisées en raison du manque de connaissance que les jeunes ont de la situation financière du ménage et du fait que les personnes visées par le contexte scolaire sont âgées, dans une forte proportion, de moins de 18 ans.

Source : Institut de la statistique du Québec, *Étude québécoise sur les rapports sociaux dans un contexte scolaire, de travail et dans la communauté 2022*.

**Effets de l’intimidation et de la cyberintimidation**

Les résultats de l’EQRS ne permettent pas d’établir un lien direct de cause à effet entre les expériences d’intimidation ou de cyberintimidation et les effets négatifs ressentis par les personnes qui les ont vécus, car plusieurs facteurs pourraient les expliquer. Cela étant, les personnes interrogées lors de l’étude rapportent, par exemple, des effets ressentis au travail, en milieu scolaire, dans les relations amicales ou familiales et sur l’estime de soi. Notons qu’une personne peut avoir ressenti plus d’un effet négatif.

Néanmoins, il en ressort que certains groupes de personnes vivent davantage les effets négatifs de l’intimidation et de la cyberintimidation, comme le démontre le tableau 2.

Tableau 2

**Caractéristiques des personnes associées au fait d’avoir ressenti au moins un effet négatif lié à l’intimidation ou à la cyberintimidation**

	En contexte scolaire	En contexte de travail	Autre contexte
Groupe d’âge (personnes de moins de 65 ans)			+
Genre (femme+ <sup>1</sup> )	+	+	+
Diversité sexuelle (LGB+ <sup>2</sup> )	+		+
Diversité de genre (transgenre et non binaire)			+
Identité ethnoculturelle ou autochtone (personnes issues de minorités visibles et personnes autochtones vivant hors communauté)			
Incapacité limitant les activités quotidiennes	+	+	+
Niveau de revenu du ménage	S. O.	+	

<sup>1</sup> Les personnes non binaires, soit celles dont le genre se situe en dehors du modèle binaire masculin-féminin, y compris les personnes dont le genre déclaré est agendre, pangendre, fluide, non conforme, queer ou bispirituel, ont été réparties entre les hommes et les femmes pour des raisons de confidentialité et de qualité, d’où les libellés « hommes+ » ou « femmes+ ».

<sup>2</sup> Les personnes LGB+ comprennent les personnes lesbiennes, gaies, bisexuelles ou d’une autre orientation sexuelle qu’hétérosexuelle.

**+** Caractéristiques associées à l’intimidation et à la cyberintimidation.

S. O. : Les analyses entre le niveau de revenu du ménage et les personnes ayant vécu de l’intimidation et de la cyberintimidation en contexte scolaire n’ont pas été réalisées en raison du manque de connaissance que les jeunes ont de la situation financière du ménage et du fait que les personnes visées par le contexte scolaire sont âgées, dans une forte proportion, de moins de 18 ans.

Source : Institut de la statistique du Québec, *Étude québécoise sur les rapports sociaux dans un contexte scolaire, de travail et dans la communauté 2022*.

## 2. L’intimidation et la cyberintimidation en contexte scolaire

### Prévalence de l’intimidation ou de la cyberintimidation

En **contexte scolaire**, 13 % des personnes qui ont suivi un ou des cours dans un établissement scolaire ont été intimidées ou cyberintimidées, ce qui correspond à **environ 198 710 personnes** au Québec. Certains comportements d’intimidation et de cyberintimidation sont plus répandus. Par exemple, au cours des 12 mois précédant l’étude :

- Environ une personne intimidée ou cyberintimidée sur deux (49 %) a vécu des moqueries ou des insultes qui n’étaient pas à caractère discriminatoire (en lien avec sa couleur de peau ou son ethnie, avec son orientation sexuelle, réelle ou présumée, ou avec son genre affiché ou présumé) au moins deux à trois fois par mois;

- Un peu plus d'une personne sur quatre (26 %) a volontairement été exclue d'activités au moins deux à trois fois par mois;
- Près d'une personne sur quatre (23 %) a été le sujet de rumeurs publiées en ligne par une autre personne.

## Des groupes de personnes plus touchés que d'autres

On remarque que dans le **contexte scolaire**, la proportion est statistiquement plus élevée chez certains groupes, dont :

- les personnes âgées de 12 à 17 ans (27 % c. 8 % chez les personnes âgées de 18 à 24 ans et 4 %\*<sup>4</sup> chez celles de 25 à 44 ans<sup>5</sup>);
- les personnes LGBTQ+ (26 % c. 11 % des personnes hétérosexuelles);
- les personnes transgenres et non binaires (34 % c. 13 % des personnes cisgenres);
- les personnes ayant une incapacité (23 % c. 11 % qui n'ont pas d'incapacité).

Ce sont dans les établissements scolaires fréquentés par les plus jeunes (écoles primaires et secondaires) que l'on trouve la plus grande proportion de personnes qui ont vécu de l'intimidation et de la cyberintimidation (28 %).

## Ressources d'aide utilisées et démarches entreprises

En **contexte scolaire**, parmi les personnes qui ont subi de l'intimidation ou de la cyberintimidation, six personnes sur dix (60 %) ont parlé de la situation vécue à une autre personne, et près d'une personne sur deux (47 %) l'a fait avec quelqu'un qui est membre du personnel scolaire. Parmi ces personnes, environ 32 % estiment que le fait de parler de la situation les a beaucoup aidées et environ 45 % jugent que cela les a un peu aidées.

En revanche, près d'une personne sur quatre (23 %) a trouvé que le fait d'en avoir parlé à quelqu'un qui est membre du personnel scolaire ne l'a pas aidée ou a aggravé la situation. Notons que 40 % des personnes qui ont vécu de l'intimidation ou de la cyberintimidation n'ont pas eu recours aux ressources d'aide, entre autres parce qu'elles n'en ont pas ressenti le besoin, ont pensé que le fait d'en parler ne réglerait pas la situation, ou encore parce qu'elles ont craint que la situation ne soit pas prise au sérieux. La figure 2 présente plus de détails.

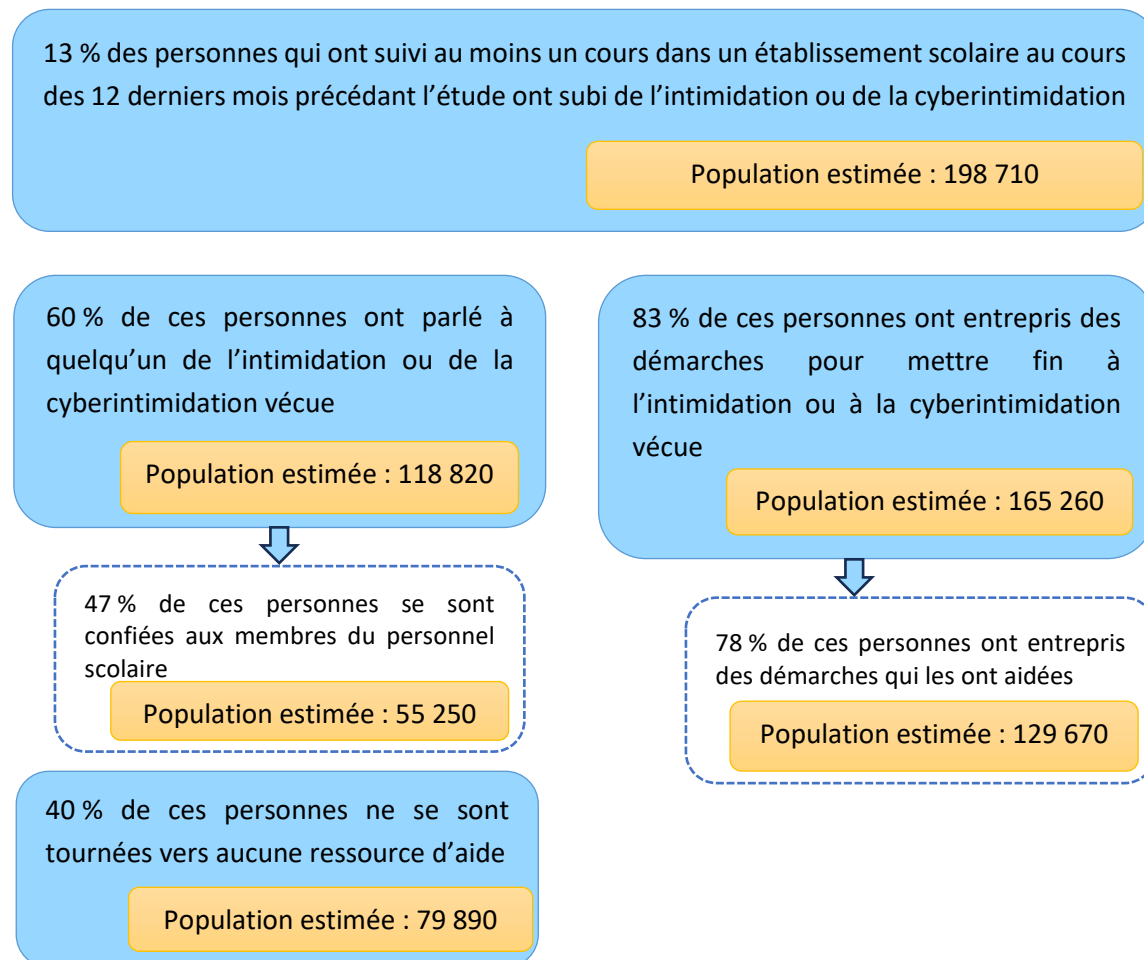
<sup>4</sup> Estimation imprécise, à interpréter avec prudence.

<sup>5</sup> Pour les personnes de 45 à 64 ans et de 65 ans et plus, les données sont confidentielles en raison du faible nombre de personnes concernées.



Figure 2

Ressources d'aide et démarches entreprises en contexte scolaire



Source : Institut de la statistique du Québec, *Étude québécoise sur les rapports sociaux dans un contexte scolaire, de travail et dans la communauté 2022*, p. 59.

Il est à noter que la principale démarche entreprise pour mettre fin à la situation vécue a été d'éviter les contacts avec les personnes responsables de l'intimidation ou la cyberintimidation (64 %). Notons que près de 6 % des personnes qui ont vécu ces événements ont changé d'établissement scolaire, ce qui correspond à environ 11 525 personnes. Cependant, peu importe les démarches entreprises, elles n'ont pas aidé à régler la situation pour plus d'une personne sur cinq (22 %).

## Effets de l'intimidation et de la cyberintimidation

En **contexte scolaire**, un peu plus de six personnes sur dix (63 %) qui ont subi de l'intimidation ou de la cyberintimidation ont vécu au moins un effet négatif à la suite de ces événements, approximativement :

- 31 % ont ressenti que ces problématiques ont eu des effets négatifs sur leur travail scolaire;
- 33 %, sur leurs relations amicales ou familiales;
- 49 %, sur la façon dont elles se perçoivent;
- 22 %, sur leur santé physique.

Par ailleurs, la proportion de personnes intimidées ou cyberintimidées ayant vécu des effets négatifs est significativement plus élevée parmi :

- les femmes (73 % c. 54 % chez les hommes);
- les personnes LGBTQ+ (77 % c. 60 % des personnes hétérosexuelles);
- les personnes ayant une incapacité (80 % c. 58 % des personnes sans incapacité).

## 3. Le harcèlement et le cyberharcèlement en contexte de travail<sup>6</sup>

### Prévalence du harcèlement ou du cyberharcèlement au travail

Une proportion de 8 % des personnes qui ont travaillé ont été harcelées ou cyberharcelées, ce qui représente **environ 402 900 personnes**. Parmi ces personnes :

- près d'une sur deux (48 %) a subi au moins deux à trois fois par mois de la violence verbale;
- trois personnes sur dix (32 %) ont subi au moins deux à trois fois par mois des comportements humiliants;
- près d'une personne sur cinq (18 %) a été l'objet de commentaires méchants ou blessants publiés en ligne.

---

<sup>6</sup> Les définitions de harcèlement et de cyberharcèlement au travail respectent les mêmes critères que celles de l'intimidation et de la cyberintimidation (voir la figure 5 de l'annexe 1).

## Des groupes de personnes plus touchés que d'autres

En **contexte de travail**, les proportions de personnes qui ont vécu ces événements sont significativement plus élevées chez :

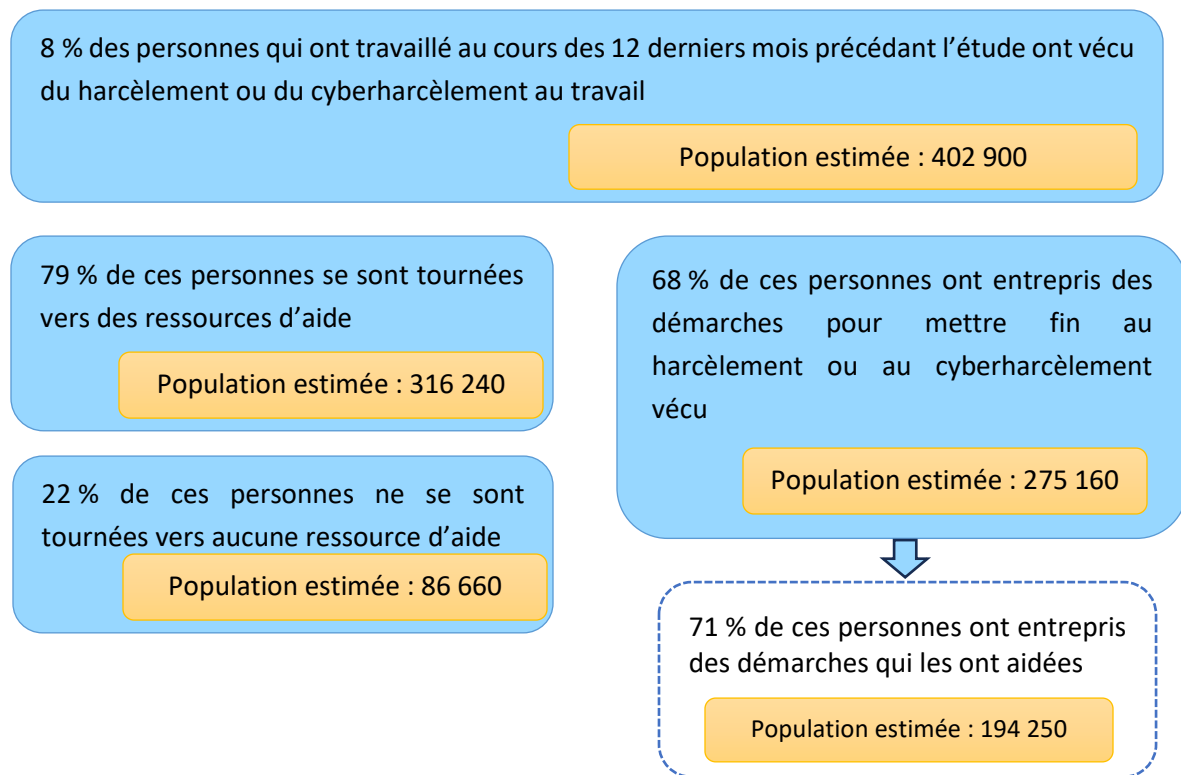
- les personnes âgées de 18 à 24 ans (12 % c. 4 % à 9 % chez les autres groupes d'âge);
- les femmes (10 % c. 7 % chez les hommes);
- les personnes LGBTQ+ (19 % c. 6 % des personnes hétérosexuelles);
- les personnes transgenres et non binaires (23 % c. 8 % des personnes cisgenres);
- les personnes autochtones résidant hors communauté et celles des minorités visibles (respectivement 13 % et 11 % c. 8 % des personnes appartenant à une minorité ethnique et 7 % des personnes qui n'appartiennent à aucun de ces groupes);
- les personnes ayant une incapacité (17 % c. 7 % des personnes qui n'ont pas d'incapacité);
- les personnes dont le niveau de revenu du ménage est faible (11 % c. 7 % à 8 % pour les personnes dont le niveau de revenu du ménage va d'élevé à moyen-faible).

## Ressources d'aide utilisées et démarches entreprises

Toujours en **contexte de travail**, près de huit personnes harcelées ou cyberharcelées sur dix (79 %) ont parlé de ces comportements qu'elles ont subis à une autre personne. De ces personnes, 89 % en ont parlé à des collègues ou à un ou une gestionnaire. Les personnes qui ont vécu ces événements en ont aussi parlé à leur entourage personnel (90 %) et aux ressources humaines ou au syndicat (39 %) de leur milieu de travail. La figure 3 expose les détails.

Figure 3

### Ressources d'aide et démarches entreprises en contexte de travail



Source : Institut de la statistique du Québec, *Étude québécoise sur les rapports sociaux dans un contexte scolaire, de travail et dans la communauté 2022*, p. 74.

Si près de sept personnes sur dix (68 %) qui ont vécu du harcèlement ou du cyberharcèlement ont utilisé un ou plusieurs moyens pour y mettre fin, cela n'a pas aidé à régler la situation pour près de trois personnes sur dix (29 %). La principale démarche entreprise a été de confronter directement l'auteur ou l'auteur du harcèlement ou du cyberharcèlement (53 %). Notons qu'environ une personne sur six (16 %) a quitté son emploi temporairement (par exemple en congé de maladie) et que près d'une personne sur cinq (19 %) a quitté son emploi de manière permanente en raison du harcèlement ou du cyberharcèlement subi. En contexte de travail, une personne sur cinq (22 %) n'a pas parlé du harcèlement ou du cyberharcèlement qu'elle vivait. Les principales raisons évoquées sont les mêmes que pour le contexte scolaire, c'est-à-dire que ces personnes n'en ont pas ressenti le besoin, ont pensé que le fait d'en parler ne réglerait pas la situation ou elles ont craint que la situation ne soit prise au sérieux.

## Effets de l'intimidation et de la cyberintimidation

En **contexte de travail**, un peu plus de sept personnes harcelées ou cyberharcelées sur dix (72 %) ont vécu au moins un effet négatif, soit environ :

- 60 % de ces personnes ont ressenti des effets négatifs sur leur travail;
- 29 %, sur leurs relations amicales ou familiales;
- 47 %, sur la manière dont elles se perçoivent;
- 33 %, sur leur santé physique.

En **contexte de travail**, la proportion de personnes harcelées ou cyberharcelées qui ont vécu des effets négatifs est significativement plus élevée chez :

- les femmes (77 % c. 66 % des hommes);
- les personnes ayant une incapacité (85 % c. 68 % des personnes sans incapacité);
- les personnes dont le niveau de revenu du ménage est faible (75 %) ou moyen-élevé (77 %) que chez celles dont le niveau de revenu du ménage est élevé (63 %).

## 4. L'intimidation et la cyberintimidation dans les autres contextes

### Prévalence de l'intimidation ou de la cyberintimidation

Les autres contextes étudiés dans l'EQRS constituent tous les contextes en dehors du milieu scolaire et du milieu de travail, par exemple dans les loisirs, avec le voisinage, lors des activités sportives, etc.

Ainsi, **en dehors de l'école et du travail**, 7 % des personnes ont été intimidées ou cyberintimidées, ce qui correspond à **environ 491 950 personnes** au Québec. Parmi les personnes qui ont subi de l'intimidation ou de la cyberintimidation :

- près de quatre personnes sur dix (36 %) ont déclaré avoir été l'objet de commentaires méchants ou blessants publiés en ligne;
- trois personnes sur dix (30 %) ont subi deux à trois fois par mois des moqueries ou des insultes qui n'étaient pas à caractère discriminatoire (en lien avec leur couleur de peau ou leur ethnie, avec leur orientation sexuelle, réelle ou présumée, ou avec leur genre affiché ou présumé);
- près d'une personne sur cinq (20 %) a déclaré avoir été le sujet de rumeurs publiées en ligne par une personne.

## Des groupes de personnes plus touchés que d'autres

Dans les **autres contextes**, les personnes suivantes sont plus susceptibles de vivre de l'intimidation et de la cyberintimidation :

- les personnes âgées de 12 à 17 ans (14 % c. 3 % à 12 % chez les personnes de 18 ans et plus);
- les femmes (7 % c. 6 % chez les hommes);
- les personnes LGBTQ+ (18 % c. 6 % des personnes hétérosexuelles);
- les personnes transgenres et non binaires (21 % c. 6 % des personnes cisgenres);
- les personnes autochtones résidant hors communauté et des minorités visibles (respectivement 13 % et 9 % c. 6 % des personnes appartenant à une minorité ethnique et 7 % des personnes qui n'appartiennent à aucun de ces groupes);
- les personnes ayant une incapacité (13 % c. 5 % des personnes qui n'ont pas d'incapacité);
- les personnes dont le niveau de revenu du ménage est faible (9 % c. 6 % pour les personnes dont le niveau de revenu du ménage va d'élevé à moyen-faible).

On observe également que plus les personnes sont jeunes, plus elles sont susceptibles de vivre de l'intimidation ou de la cyberintimidation.

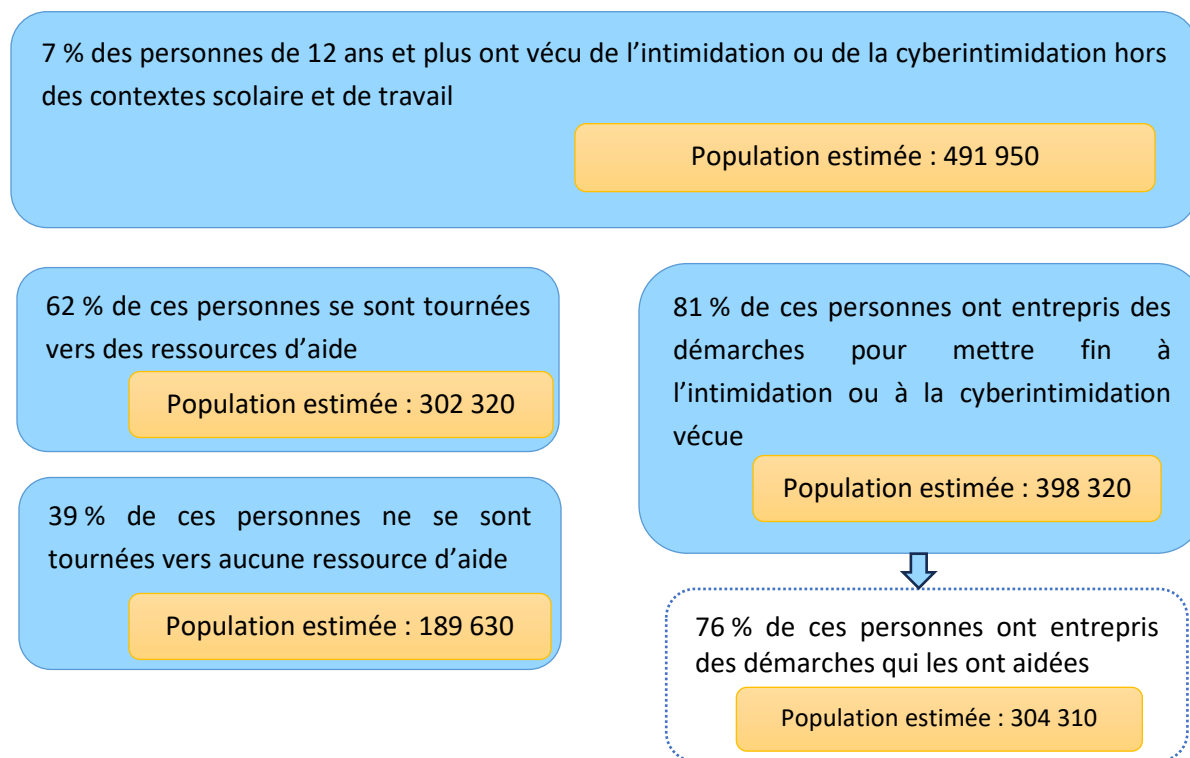
## Ressources d'aide utilisées et démarches entreprises

**En dehors des contextes scolaires et de travail**, six personnes sur dix qui ont subi de l'intimidation ou de la cyberintimidation (62 %) se sont confiées à quelqu'un et parmi elles, plus de huit personnes sur dix (85 %) se sont confiées à des amis ou à des membres du groupe sportif ou communautaire auquel elles appartenaient. Notons aussi que sept personnes sur dix (71 %) en ont parlé à leur famille et trois personnes sur dix (31 %) se sont confiées à une personne d'un service d'aide téléphonique ou d'un organisme d'aide, ou encore à du personnel professionnel de la santé ou des services sociaux.

En dehors de l'école ou du travail, près de quatre personnes sur dix (39 %) qui ont vécu ces événements n'en ont pas parlé pour les raisons suivantes : ces personnes n'en ont pas senti le besoin, elles ont pensé que le fait d'en parler ne réglerait pas la situation ou elles ont craint que la situation ne soit pas prise au sérieux.

Figure 4

### Ressources d'aide et démarches entreprises en contexte « autre »



Source : Institut de la statistique du Québec, *Étude québécoise sur les rapports sociaux dans un contexte scolaire, de travail et dans la communauté 2022*, p. 87.

On observe que la principale démarche entreprise pour mettre fin à la situation vécue a été d'éviter les contacts avec la ou les personnes responsables de l'intimidation ou de la cyberintimidation (67 %).

### Effets de l'intimidation et de la cyberintimidation

Une personne intimidée ou cyberintimidée sur deux (52 %) a rapporté au moins un effet négatif. Cette proportion est significativement plus élevée parmi :

- les personnes âgées de 64 ans et moins que parmi celles âgées de 65 ans et plus (52 % à 59 % c. 37 %);
- les femmes (58 % c. 46 % chez les hommes);
- les personnes LGBTQ+ (63 % c. 48 % des personnes hétérosexuelles);
- les personnes transgenres et non binaires (81 % c. 51 % des personnes cisgenres);
- les personnes ayant une incapacité qui les limite dans leurs activités quotidiennes (64 % c. 47 %).

## Annexe 1 – Définitions de l'intimidation et de la cyberintimidation dans l'EQRS<sup>7</sup>

La définition d'intimidation adoptée par le gouvernement du Québec dans la *Loi sur l'instruction publique* est la suivante (RLRQ c I-13.3, art. 13) :

« tout comportement, parole, acte ou geste délibéré ou non à caractère répétitif, exprimé directement ou indirectement, y compris dans le cyberespace, dans un contexte caractérisé par l'inégalité des rapports de force entre les personnes concernées, ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse et de léser, blesser, opprimer ou ostraciser. »

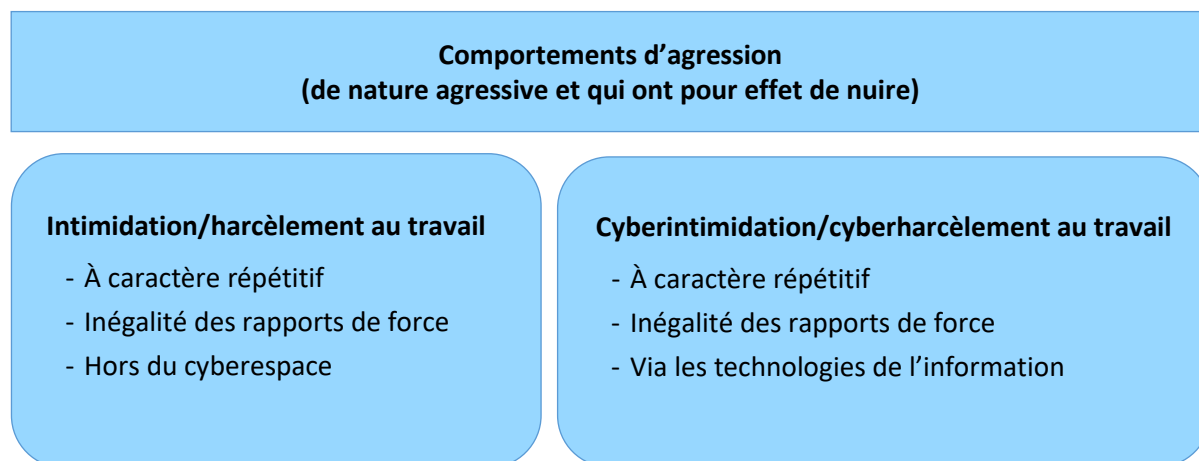
Ainsi, cette définition fait référence à trois éléments clés, repris pour la conception des indicateurs de l'étude :

- Comportements de nature agressive et qui ont pour effet de nuire;
- Caractère répétitif;
- Inégalité des rapports de force.

Par ailleurs, lorsqu'on fait référence à l'intimidation, il est question de comportements qui se produisent hors du cyberespace et qui n'impliquent pas l'utilisation des technologies de l'information. Pour ce qui est de la cyberintimidation, on fait référence exclusivement aux comportements survenus via les technologies de l'information (ex. : envoi de messages directs, de vidéos, de photos, de courriels, de messages textes et diffusion de publications sur les réseaux sociaux).

Figure 5 :

### Cadre conceptuel de l'EQRS



<sup>7</sup> Pour tous les détails sur la définition de l'intimidation et de la cyberintimidation ainsi que sur le cadre conceptuel de l'EQRS, consultez le rapport de l'étude à la section « Qu'est-ce que l'intimidation », pages 16 à 18.



## Annexe 2 – Définitions des contextes à l'étude dans l'EQRS<sup>8</sup>

### Contexte scolaire

Le contexte scolaire fait référence à tout ce qui est lié à la fréquentation d'un établissement scolaire, qu'il s'agisse d'écoles primaires ou secondaires, d'écoles de métiers ou de formation professionnelle, de cégeps ou d'universités. On considère qu'il y a intimidation dans un contexte scolaire si elle s'est produite dans un établissement scolaire, dans une cour d'école, sur un campus, lors d'une activité parascolaire, lors d'une sortie scolaire, lors de déplacements depuis ou vers l'école, etc. Lorsqu'on parle de cyberintimidation, on fait référence exclusivement aux comportements survenus via les technologies de l'information, comme l'envoi de messages directs, de vidéos, de photos, de courriels, de messages textes et la diffusion de publications sur les réseaux sociaux. On considère donc que la cyberintimidation est survenue dans un contexte scolaire si, par exemple, celle-ci s'est produite dans le canal Teams ou la salle Zoom de la classe, ou encore dans un groupe de discussion auquel prennent part des élèves ou des étudiantes et étudiants sur une application quelconque.

### Contexte de travail

Le contexte de travail renvoie à tout ce qui est lié à l'exercice d'un emploi. Notons que dans l'EQRS, les termes « harcèlement » et « cyberharcèlement » sont utilisés pour décrire les concepts mesurés en contexte de travail. On considère qu'il y a eu harcèlement au travail si l'événement s'est produit pendant les heures de travail, lors d'une activité avec des collègues, lors d'une formation à l'extérieur, etc. En ce qui a trait au cyberharcèlement, on considère qu'il a eu lieu dans un contexte de travail s'il s'est produit, par exemple, dans un canal Teams ou dans une salle Zoom utilisé pour le travail ou encore dans un groupe de discussion auquel prennent part des collègues sur une application quelconque, etc.

### Autre contexte

Le troisième contexte à l'étude correspond à tout ce qui n'est pas lié à la fréquentation d'un établissement scolaire ou à l'exercice d'un emploi, par exemple la pratique d'activités sportives ou culturelles, ou encore des interactions dans le voisinage.

---

<sup>8</sup> Pour en connaître davantage sur les contextes étudiés, consultez le rapport de l'étude à la section « Dans quels contextes peuvent survenir l'intimidation et la cyberintimidation? », page 18.

